



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

TAEKWONDO SAINT-PRIEST (MTKDSP)

Le présent règlement a pour objet de définir les règles de fonctionnement, de sécurité et de discipline au sein du club pour la saison sportive 2026 / 2027. L'adhésion au club implique l'acceptation totale et sans réserve de chacun de ses articles.

1. RESPONSABILITÉ & ACCÈS AUX SALLES (DO JANG)

Article 1.1 — Accès des parents

Les parents ne sont pas autorisés à rester dans la salle (Do Jang) ni dans les vestiaires pendant les séances d'entraînement afin de garantir la concentration et le calme nécessaires à l'enseignement. Toute intervention des parents durant les cours est strictement interdite, sous peine d'exclusion de leur enfant.

Article 1.2 — Prise en charge des mineurs

Les enfants sont placés sous la responsabilité exclusive de leurs **entraîneurs** dès leur entrée dans le vestiaire pour se changer et s'installer. En cas d'absence exceptionnelle des entraîneurs, les parents doivent impérativement s'assurer de leur présence effective avant de laisser leur enfant au gymnase.

Article 1.3 — Fin des cours & Protocole de sortie sécurisé des vestiaires

À la fin de l'entraînement, les entraîneurs raccompagnent collectivement l'ensemble des élèves dans le vestiaire. Afin de garantir une sécurité maximale, **les enfants sont maintenus dans le vestiaire et libérés un par un, uniquement lorsque les entraîneurs aperçoivent visuellement le parent** ou le représentant légal. Dès que l'enfant sort du vestiaire et rejoint son parent, la responsabilité du club cesse immédiatement (couloirs, halls, parkings, extérieurs, etc.). Le club décline toute responsabilité en cas de non-respect de ce protocole par les parents (retards répétés).

Article 1.4 — Autorisation de sortie autonome

Les enfants n'ayant pas d'autorisation de sortie autonome écrite doivent obligatoirement être récupérés selon le protocole de l'article 1.3 par une personne majeure. Aucune dérogation ne sera acceptée sur ce point. Pour le groupe des adolescents autorisés à sortir seuls, le dispositif de sécurité par **bracelet en silicone de couleur** (fourni par le club et renouvelé chaque année) est obligatoire. L'adolescent doit le porter en permanence et le présenter aux entraîneurs pour pouvoir quitter le bâtiment. En cas d'oubli, il ne pourra pas sortir seul. La perte du bracelet entraînera sa facturation à hauteur de 2 €.

2. DISCIPLINE, TENUE & VALEURS DU CLUB

Article 2.1 — Comportement exemplaire

Chaque adhérent représente le club et doit véhiculer une image exemplaire, intègre et respectueuse, tant dans le Do Jang qu'à l'extérieur. Les pratiquants doivent faire preuve d'une discipline rigoureuse, respecter les entraîneurs ainsi que leurs camarades, et veiller à l'entretien du matériel mis à disposition.

Article 2.2 — Sanctions pour comportement inapproprié

Tout comportement inapproprié, irrespectueux, incorrect, non sportif ou violent (injures, incivilités) entraînera une **exclusion immédiate et définitive** sans préavis. Les parents s'engagent à faire respecter cette règle à leur enfant et à adopter eux-mêmes une attitude respectueuse envers l'encadrement, les adversaires, les arbitres et les tiers.

Article 2.3 — Tenue officielle

Le port du **dobok officiel (JK)** du club est obligatoire pour tous les adhérents lors de chaque entraînement ou compétition. Tout élève ne respectant pas cette consigne réglementaire s'expose à une exclusion de la séance.

Article 2.4 — Dégradations, pertes et vols

En cas de dégradation matérielle commise par un élève, les parents ou représentants légaux seront tenus pour seuls responsables et devront indemniser le club des frais de remise en état. Par ailleurs, le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'effets personnels au cours des entraînements, interclubs ou compétitions.

3. INSCRIPTIONS, TARIFS & ENGAGEMENTS FINANCIERS

Article 3.1 — Validité du dossier d'inscription

La fiche d'inscription initiale est valable pour une durée de trois ans. Toutefois, l'adhésion, la cotisation club, l'assurance de responsabilité civile ainsi que le questionnaire de santé (ou certificat médical) doivent être obligatoirement renouvelés au début de chaque saison sportive. Tout changement d'adresse ou de coordonnées téléphoniques doit être immédiatement signalé à l'administration.

Article 3.2 — Règle de non-remboursement

Toute cotisation versée au club est définitivement acquise. Aucun remboursement, même partiel, ne sera effectué en cours d'année, quelle que soit la situation rencontrée : démission du licencié, blessure, déménagement, exclusion disciplinaire ou fermeture forcée du club sur décision municipale, préfectorale ou ministérielle.

4. COMPÉTITIONS & VIE SPORTIVE

Article 4.1 — Sélection et arbitrage technique

Le club n'est pas tenu de participer à l'intégralité des compétitions officielles. Le bureau et les entraîneurs sont les seuls habilités à sélectionner les événements auxquels le club prend part, ainsi qu'à décider de l'aptitude d'un élève à participer aux combats, compétitions ou démonstrations. Seul le club est autorisé à inscrire un compétiteur sous son nom.

Article 4.2 — Assiduité des compétiteurs

Tout élève convoqué pour participer à une compétition s'engage fermement à assister de manière régulière à toutes les séances spécifiques de préparation. En cas de plus de trois absences injustifiées, la participation de l'élève sera annulée par l'équipe d'encadrement et aucun frais d'engagement déjà versé ne sera remboursé. Les enfants mineurs doivent obligatoirement être accompagnés d'un parent ou représentant légal lors des compétitions extérieures ou interclubs.

Article 4.3 — Clause de départ (Mutation)

Tout licencié quittant définitivement le club en cours ou en fin de cycle pour rejoindre un autre club de taekwondo affilié situé au sein de la même région ne pourra plus être réadmis au sein du club. Cette décision est considérée comme définitive, sauf cas exceptionnel validé explicitement par le bureau directeur.

5. LICENCE FÉDÉRALE (FFTDA) & CADRE MÉDICAL

Article 5.1 — Licence et Passeport Sportif

La licence auprès de la Fédération Française de Taekwondo et Disciplines Associées (FFTDA) est requise pour la validation des grades officiels et les inscriptions aux compétitions. Son coût annuel est de 40 €. En cas de refus volontaire de souscription à la licence fédérale, l'adhérent doit signer une décharge écrite et fournir obligatoirement une attestation d'assurance personnelle couvrant la responsabilité civile ainsi que les accidents corporels survenant dans le cadre d'activités sportives extra-scolaires. Le club se déchargera alors de toute prise en charge médicale.

Article 5.2 — Suivi médical et urgences

Les responsables légaux s'engagent à fournir un dossier médical complet (certificat médical d'aptitude ou attestation de santé réglementaire) et à signaler impérativement toute pathologie particulière, allergie ou traitement médical en cours. En cas d'urgence médicale ou d'accident, l'adhérent ou son représentant légal autorise les entraîneurs à prendre toutes les mesures d'urgence nécessaires (traitements médicaux, hospitalisation, intervention chirurgicale).

6. DROIT À L'IMAGE

Article 6.1 — Utilisation des supports multimédias

Par son adhésion, l'adhérent (ou son représentant légal pour les mineurs) autorise expressément le club à capturer, conserver et utiliser son image (photographies, vidéos réalisées lors des entraînements ou des compétitions) sur ses différents supports de communication officiels (site web, réseaux sociaux du club, brochures) à des fins de promotion de l'association, conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 juillet 1978.

ENGAGEMENT DE L'ADHÉRENT & REPRÉSENTANT LÉGAL

Je soussigné(e) Monsieur / Madame, agissant en qualité de (cocher la mention utile) :

☐ Adhérent majeur ☐ Parent / Représentant légal de l'enfant mineur :

Déclare avoir pris parfaite connaissance de l'ensemble des articles du règlement intérieur du club pour la saison 2026 / 2027 et m'engage à les respecter et à les faire respecter scrupuleusement.

Fait à :

**Signature précédée de la mention manuscrite "Lu et
approuvé"**

Le :

